

## Compte rendu de séance

### Séance du 16 Janvier 2019

L' an 2019 et le 16 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

**Présents** : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, LEBERT Éric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BRIQUET Thierry à M. DEVIN Didier

Absent(s) : Mmes : BENOÎT Ludivine, CHARLAND Béatrice, MM : KOUAMÉ Georges, STRANART Thomas

#### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 18

Présents : 13

**Date de la convocation** : 10/01/2019

**Date d'affichage** : 10/01/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture

le : 18/01/2019

et publication ou notification

du : 18/1/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BÉCHU Séverine

#### **Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, sans observations, le compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2018.

#### **Décision prise par le maire depuis la séance du 19 novembre 2018**

Aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉS (CLECT) - D2019001  
RECTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE MANDAT SPÉCIAL - D2019002  
A TOUTE SUITE PRODUCTION - CONCERT DU 8 MARS 2019 - D2019003  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 - SERVICE DE L'EAU - D2019004  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 - COMMUNE - D2019005  
DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMUNAL 2019 - CHATEAU D'EAU - D2019006  
DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMUNAL 2019 - ECLAIRAGE PUBLIC - D2019007  
DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMUNAL 2019 - VOIRIE - D2019008  
DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE DE LA CLÉRY - D2019009  
DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE DE CEPOY - D2019010  
MOTION DE SOUTIEN AU BON FONCTIONNEMENT DE LA TRÉSORERIE DE FERRIERES-EN-GATINAIS - D2019011

## **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉS (CLECT) réf : D2019001**

Vu le changement de situation de Monsieur KOUAME Georges, il convient de procéder à la composition d'une nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sein de la C.C.4.V. Cette dernière sera en fonction pour la durée de la mandature.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne :

- Monsieur Didier DEVIN représentant titulaire pour siéger à la C.L.E.C.T.
- Madame Evelyne LEFEUVRE représentante suppléante pour siéger à la C.L.E.C.T.
- Autorise le Maire ou ses Adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- Charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

## **RECTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE MANDAT SPÉCIAL réf : D2019002**

Dans le cadre d'une gestion efficiente de la salle des fêtes et du respect du règlement de celle-ci, Monsieur Georges THOMAS, conseiller municipal, pourrait être chargé de différentes opérations à savoir :

- Gestion des attributions des locations
- Interventions pour résoudre les aléas liés à l'utilisation
- État des lieux
- Gestion des prêts de matériel (chaises, tables)
- Suivi des travaux avec les entreprises
- Suivi de l'utilisation de la salle par les associations

Ces missions étant accomplies dans le cadre du mandat municipal et présentant un intérêt communal, il paraît opportun pour la commune d'assumer les frais de transport occasionnés au dit conseiller municipal par les déplacements qu'implique la réalisation de cette mission, sur la base d'un remboursement en fonction des frais réellement engagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2123-18, 4<sup>ème</sup> alinéa,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'attribuer pour l'année 2019 un mandat spécial à Monsieur Georges THOMAS afin de veiller au respect du règlement de la salle des fêtes.
- approuve la prise en charge des frais de transport liés à ce mandat spécial sur présentation d'un état de frais
- charge le Maire ou les adjoints de toutes formalités

## **A TOUTE SUITE PRODUCTION - CONCERT DU 8 MARS 2019 réf : D2019003**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2019, la commune de Fontenay-sur-Loing propose un spectacle musical avec trois musiciens, le vendredi 8 mars 2019. Cette prestation s'élève à :

- Spectacle 1 650.00 €
- quatre repas seront à prévoir

Cette représentation fait l'objet d'un contrat de cession avec l'association " A tout de suite production - 24 Maison Rouge - 45210 Griselles. La commune envisage d'établir une demande de subvention auprès de la CC4V et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de la culture à signer le contrat avec l'association, " A tout de suite production" pour le 8 mars 2019, et à solliciter une subvention auprès de la CC4V et du Conseil Départemental.
- **autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de la culture à signer toutes pièces relatives à ce dossier de subvention,
- **charge** le Maire ou les Adjoints de toutes formalités relatives à ce contrat de cession

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 - SERVICE DE L'EAU réf : D2019004**

Vu la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Didier DEVIN expose qu'étant donné l'état de vétusté de la conduite AEP (située aux Ricordelles) il est nécessaire d'effectuer le remplacement de la canalisation afin d'obtenir un meilleur rendement.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au taux maximal de 50 %, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **38 949.00 € HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Etat (DETR)	19 474.50 € HT (50%)
- Autofinancement communal	19 474.50 € HT (50%)
	-----
Total HT	38 949.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- adopte le projet de travaux concernant remplacement de la conduite AEP située aux Ricordelles pour un montant prévisionnel HT de 38 949.00 €
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention de 19 474.50 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 50 % du montant du projet.
- charge le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 - COMMUNE réf : D2019005**

Vu la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur Didier DEVIN expose que les projets de travaux concernant :

- la réfection de la chaussée lieu-dit "les Ricordelles" suite aux travaux de remplacement de la canalisation d'eau
- l'aménagement du parking arrière de la Mairie qui est très dégradé, dont il est nécessaire d'effectuer des travaux afin de sécuriser les usagers.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au taux maximal de 50 %, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève :

- Réfection de la Chaussée "Les Ricordelles	39 299.00 € HT
- Aménagement du parking arrière de la mairie	13 596.00 € HT

**Soit un coût total de 52 895.00 € HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Etat (DETR)	26 447.50€ HT (50%)
- Autofinancement communal	26 447.50 € HT (50%)
	-----
Total HT	52 895.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- adopte le projet de travaux concernant la réfection de la Chaussée aux Ricordelles et l'aménagement du parking arrière de la mairie pour un montant prévisionnel HT de 52 895.00 €
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention de 26 447.50 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) soit 50 % du montant du projet.
- charge le Maire ou ses Adjointes de toutes formalités.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMNAL 2019 - CHATEAU D'EAU réf : D2019006**

Vu la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la politique du département en faveur du territoire, Monsieur Didier DEVIN expose le projet de travaux, concernant la clôture du terrain où se situe le château d'eau communal afin de le sécuriser. Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement Communal au taux maximal de 50%

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 8 391.37 HT (avec l'option 2)

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Département (Fonds départemental d'aide à l'équipement communal)	4 195.68 € HT (50%)
- Autofinancement communal	4 195.69 € HT (50%)

**Total HT de 8 391.37 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire ou ses adjoints à déposer un dossier de candidature d'appel à projet
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au taux maximal de 50%
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux
- charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

**DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMUNAL 2019 - ECLAIRAGE PUBLIC réf : D2019007**

Vu la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la politique du département en faveur du territoire, Monsieur Didier DEVIN expose les projets de travaux, concernant la création d'éclairage public rue des 4 Chemins, la modernisation et mise aux normes des commandes des éclairages publics (horloges, armoires, coffrets).

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au taux maximal de 50 %

Le coût prévisionnel des travaux s'élève :

- Devis : création d'éclairage public rue des 4 Chemins	4 037.00 € HT
- Devis : modernisation et mise aux normes des commandes des éclairages publics (horloges)	5 135.00€ HT
- Devis : modernisation et mise aux normes des commandes des éclairages publics (coffrets)	11 075.20 € HT
- Devis : modernisation et mise aux normes des commandes des éclairages publics (armoires)	4 564.40 € HT

**Soit un coût total prévisionnel de 24 811.60 € HT**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Département (Fonds départemental d'aide à l'équipement communal)	12 405.80 € HT (50%)
- Autofinancement communal	12 405.80 € HT (50%)

**Total HT de 24 811.60 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire ou ses adjoints à déposer un dossier de candidature d'appel à projet
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au taux maximal de 50%
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux
- charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

**DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A APPEL A PROJET COMMUNAL 2019 - VOIRIE réf : D2019008**

Vu la loi de finances pour 2011 n° 2010-1657 du 29 novembre 2010, notamment l'article 179

Vu le décret n° 2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements

Vu l'article L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la politique du département en faveur du territoire, Monsieur Didier DEVIN expose le projet de travaux, concernant l'aménagement de la chaussée Chemin de Chevreau.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au taux maximal de 50%

Le coût prévisionnel des travaux s'élève 39 420.00 E HT

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

- Département (Fonds départemental d'aide à l'équipement communal)	19 710.00 € HT (50%)
- Autofinancement communal	19 710.00 € HT (50%)

**Total HT de 39 420.00 € HT**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise le Maire ou ses adjoints à déposer un dossier de candidature d'appel à projet
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal au taux maximal de 50%
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux
- charge le Maire ou ses Adjoints de toutes formalités.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE DE LA CLÉRY réf : D2019009**

La classe de CM2, dont fait partie un enfant domicilié sur Fontenay-sur-Loing, se rendra en classe de découverte à COMBLOUX, pour un séjour du 6 au 13 janvier 2019. Le coût par enfant est de 555.00 €.

Il convient ce jour d'examiner la demande de subvention de l'école primaire de la Cléry.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer la somme de 200.00 € (*deux cent euros*), par élève, pour aider au financement du séjour à Combloux concernant un enfant scolarisé (en classe de CM2) à l'École primaire de la Cléry de Ferrières,
- **dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2019
- **charge** le Maire ou les Adjoints de toutes formalités.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE DE CEPOY réf : D2019010**

La classe dont fait partie une enfant domiciliée sur Fontenay-sur-Loing, se rendra en classe de neige à Méaudre, pour un séjour du 20 au 27 janvier 2019. Le coût par enfant est de 483.00 €.

Il convient ce jour d'examiner la demande de subvention de l'école primaire de Cepoy.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer la somme de 200.00 € (*deux cent euros*), par élève, pour aider au financement du séjour à Méaudre concernant un enfant scolarisé à l'École primaire de Cepoy,
- **dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2019
- **charge** le Maire ou les Adjoints de toutes formalités.

#### **MOTION DE SOUTIEN AU BON FONCTIONNEMENT DE LA TRÉSORERIE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS réf : D2019011**

Monsieur Didier DEVIN expose au conseil municipal :

La trésorerie de Ferrières-en-Gâtinais est actuellement en grande difficulté :

- Diminution importante du personnel pour une même charge de travail (en 2017 : 7 agents dont le Percepteur; en 2018 : 4 agents dont le Percepteur) ;
- Engorgement des dossiers à traiter en sus du maintien de l'accueil ;
- Agents débordés malgré les aides ponctuelles d'une équipe de renfort;
- Les délais de paiement ne sont plus respectés, mettant ainsi en danger la trésorerie de nos entreprises, sans compter les relances et les menaces d'applications d'intérêts moratoires;
- Les dossiers de nos subventions mettent du temps à être contrôlés lorsqu'il s'agit d'une nouvelle liste de factures à faire vérifier et viser ;
- Le recouvrement est en attente;
- Les payes sont décalées et ne suivent plus le calendrier ;
- La trésorerie est obligée de fermer - sur des plages de plusieurs jours - faute de personnel

CONSIDÉRANT que le non-maintien d'une équipe suffisante au Centre des Finances Publiques de Ferrières-en-Gâtinais engendre des préjudices pour notre collectivité locale, les entreprises et nos administrés;

CONSIDÉRANT que le départ des personnels récents et non remplacés tend vers l'effondrement de la continuité de ce service ;

CONSIDÉRANT que le dysfonctionnement de ce service nécessite un renforcement permanent de moyens humains et matériels;

CONSIDÉRANT que le maintien d'un service suffisant constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et à la cohésion sociale ;



CONSIDERANT qu'il est indispensable de maintenir ce service en bonne marche de fonctionnement et pour les collectivités mais aussi pour les citoyens du territoire ;

CONSIDERANT que les spécificités de notre territoire et de nos populations qui nécessitent un Centre des Finances Publiques ouvert à l'accueil de tous ;

CONSIDERANT que la fermeture de ce service même ponctuelle engendre des inégalités d'accès à celui-ci pour nos populations;

Il est proposé au Conseil municipal de :

- prendre une motion de soutien au bon fonctionnement de la trésorerie de Ferrières-en-Gâtinais afin qu'elle soit renforcée par des postes permanents et de revenir au nombre initial de 7 agents permanents;
- autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à qui de droit (Préfet, Sous-préfet, Député, Sénateur, Collectivités du territoire intercommunal, etc.) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de prendre une motion de soutien au bon fonctionnement de la trésorerie de Ferrières-en-Gâtinais afin qu'elle soit renforcée par des postes permanents et de revenir au nombre initial de 7 agents permanents;
- autorise Monsieur le Maire à transmettre cette délibération à qui de droit (Préfet, Sous-préfets, Député, Sénateur, Collectivités du territoire intercommunal, etc.) ;

#### **AFFAIRES DIVERSES :**

Néant

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

De Monsieur Didier DEVIN

- Rapport du Comité syndical du SMIRTOM du 30 novembre et 21 décembre 2018
- Remerciements de la famille de Madame LAFONT
- Remerciements de la famille de Monsieur GOUSSARD
- Présentation des vœux d'administrés
- Cessation d'activité de l'association « Fontenay sur Loing Culture et Loisirs»
- Constitution du Comité syndical de l'EPAGE du bassin du Loing, dont l'objectif est la prévention des inondations
- Les travaux d'allongement des quais de la gare de Ferrieres-Fontenay sont terminés.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le lundi 25 février 2019, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Signé  
Le Maire  
Didier DEVIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE FONTENAY SUR LOING' around the top and 'LOIRET' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal and the text 'Didier DEVIN' is printed below it.